



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 23 MARS 2018**

Séance du 23 mars 2018

Date de convocation :

Nombre de conseillers

19 mars 2018

- En exercice : 10

- Présents : 6

- Votants : 8

- Absents : 4

- Exclus : 0

Date d'affichage :

19 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Valérie Dodin, Natacha Michel, Fabien Couegnoux Jean-Baptiste Quinet,

Absents excusés : Jean-Luc Legras (a donné pouvoir à Eric Breton), Sophie Deschamps (a donné pouvoir à Fabien Couegnoux), Pierre Polvérari, Pascal Cazé,

Valérie Dodin **a été nommé secrétaire.**

Délibérations

1) Délibération 2018-07 : Demande de subvention DETR 2018 pour la réfection des sanitaires de la salle communale

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'accessibilité des locaux accueillant du public, il serait nécessaire de rénover les sanitaires de la salle communale.

Un cahier des charges et une estimation chiffrée ont déjà été établis. L'estimation s'élève à 19 000 euros HT, soit 22 800 euros TTC.

Des sociétés ont été sollicitées afin de fournir des devis pour ces travaux : les Artisans du Vexin, Bativexin, Jean Suze.

Une demande de subvention sera transmise dans le cadre de la DETR 2018 au titre de « l'accessibilité », à hauteur de 60% du montant HT des travaux.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette demande de subvention et autorise le Maire à solliciter le financeur.

2) Délibération 2018-08 : Avis sur la demande de prise en charge des frais de réparation de pneus endommagés, suite au refus de l'assurance.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une administrée a transmis en mairie, en date du 21 décembre 2017, une demande de dédommagement des frais de réparation des pneus crevés de son véhicule, après avoir roulé sur une chaussée dégradée, notamment par des nids de poule. Le dossier a été soumis à l'assurance Groupama,

pour une éventuelle prise en charge du sinistre. La demande a été rejetée, en date du 12 mars 2018, au motif qu'aucun témoin n'a pu constater les faits.

Vu les éléments du dossier et l'argumentation de l'assurance, le conseil municipal refuse la prise en charge totale et un conseiller propose aucune prise en charge, ce que refuse également les autres membres.

Vu l'état de la voirie à cette période, Le Maire propose au conseil, une prise en charge par la commune du 1^{er} pneu crevé, selon la 1^{ère} facture du 28 novembre 2017 (86.44 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 voix « pour » (Eric Breton (+ pouvoir), Valérie Dodin, Natacha Michel, Fabien Couegnoux (+ pouvoir) Jean-Baptiste Quinet, et 1 voix « contre » (M. Hébert), accepte cette proposition et autorise le Maire à émettre le titre auprès de l'administrée, Madame CLAES, 1 rue de l'Orée du Bois 95420 Hodent.

3) Délibération 2018-09 : Adhésion au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie du PNR.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dispositif est lancé par le Parc Naturel du Vexin afin d'améliorer les dépenses d'énergie des bâtiments communaux. Pour en bénéficier, il faut procéder à des travaux éligibles au programme des Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte du Ministère de l'Environnement. Un taux de 80% des dépenses HT peut être obtenu.

Le Maire propose au conseil d'adhérer au dispositif pour l'éclairage public. Des devis seront demandés aux sociétés compétentes pour l'installation de variateurs et la modernisation et/ou le remplacement des lanternes.

Dès réception de ces devis, ils seront transmis au PNR pour qu'il étudie l'éligibilité de ces travaux au dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à demander les Certificats d'Economie d'Energie, à lancer toute procédure et à signer tout document pour la mise en œuvre de cette délibération.

4) Questions diverses

Dossier contentieux relatif au sol de l'aire de jeux de l'école

Le contentieux est en cours depuis plus d'un an maintenant. L'action en défense recours n'a rien donné car l'entreprise SJE n'a pas saisi son assurance et n'a pas envoyé d'expert, lors du rendez-vous contradictoire. Quelle suite y réserver ? Après examen par la commission Travaux, la commune estime que le recours devant un tribunal n'est pas envisageable, en tout cas les chances de gagner sont très minimes (il n'y avait pas de DTU, uniquement des recommandations). Des travaux seront à envisager (prévus par la commune) et il est préférable d'affecter du budget à ces travaux en lieu et place d'un avocat dont le jugement favorable est peu probable : accord à l'unanimité.

Courrier du responsable du Parc Aventure Land Magny

Le Directeur du parc d'attractions Aventure Land situé à Magny a envoyé un courrier à toutes les mairies concernant des problèmes de coût de collecte des ordures. Le conflit concerne le parc, le SMIRTOM et l'intercommunalité. Le parc sortirait trop de bacs, générant un surcoût ou un refus de prendre toute les poubelles par le SMIRTOM ; le

responsable du Parc n'accepte pas cette majoration estimant qu'il a réalisé des efforts d'investissement. Les élus prennent note de ce courrier.

Contrat Groupama

Après poursuite des négociations du contrat d'assurance de la commune (cf délibérations n°2017-66 et n°2018-05), le montant de celui-ci s'élève à 3 654,99 euros TTC. La diminution significative de la prime d'assurance résulte du transfert de la compétence eau au SIAEP et de la négociation pure du contrat. Il est établi pour 4 ans et peut être révisé ou annulé chaque année en respectant les délais de préavis contractuels.

Travaux réalisés

Comme annoncé lors de la précédente séance, Les chauffe-eaux de l'école, de la mairie et du logement communal ont été changés. Il est rappelé que pour la mairie, l'ancien chauffe-eau dédié au logement communal alimentait également le secrétariat de mairie. Lors de ce remplacement, l'installation a été modifiée afin que les circuits d'eau soit séparés avec la mise en place d'un petit chauffe-eau instantané d'une dizaine de litres pour la mairie.

Les sociétés les mieux-disantes retenues :

- Mairie : ESP Création, Magny-en-Vexin : 1 998,00 euros TTC
- Ecole : FBPC Vexin, Santeuil : 1 062,78 euros TTC

La pré-réception des travaux d'enfouissement des lignes électriques est prévue la semaine du 26 mars.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire, Eric Breton